

# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 15 août 2023, à 10h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Madame Isabelle Blais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

*À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.*

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Autorisation dépôt de demande aide financière – Nouveau PRIMEAU – Projet Réseau d'égout**
- 4. Autorisation affichage appel d'offres pour services professionnels pour la confection des plans et devis pour leur projet d'assainissement des eaux usées**
- 5. Parole au public**
- 6. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la Loi.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 10h50 devant 3 personnes.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **2023-08-173**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Maryse Gougeon et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3- AUTORISATION DÉPÔT DE DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – NOUVEAU PRIMEAU – PROJET RÉSEAU D'ÉGOUT**

#### **2023-08-174**

#### **Autorisation dépôt de demande aide financière – Nouveau PRIMEAU – Projet Réseau d'égout**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE,**

La Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

**QUE,**

La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

**QUE,**

La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

**QUE,**

La Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

**QUE,**

La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

**QUE,**

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- AUTORISATION AFFICHAGE APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

**2023-08-175**

**Autorisation affichage appel d'offres pour services professionnels pour la confection des plans et devis pour leur projet d'assainissement des eaux usées**

**ATTENDU QUE** des plans et devis sont nécessaires concernant le projet de réseau d'égout et d'usine d'épuration des eaux usées de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la Fédération des municipalités du Québec (FQM) nous accompagne dans ce dossier depuis le début de l'année et a rédigé un appel d'offres pour les services professionnels pour la confection des plans et devis;

**ATTENDU QUE** les documents d'appel d'offres ont été présentés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH), lequel les a approuvés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Alexandre Lafleur  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, accompagnée de la FQM, à publier des avis d'appel d'offres sur SEAO ainsi que dans le journal Constructo pour les services professionnels requis pour la confection des plans et devis pour le projet d'assainissement des eaux usées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5- PAROLE AU PUBLIC**

**6- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-08-176**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Danielle Meunier  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 10h53.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Maxime Proulx-Cadieux, Maire

\_\_\_\_\_  
Isabelle Blais, Directrice générale adjointe

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.